

BTS METIERS DE L'ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE

2 ans

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

Les méthodes mobilisées : moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre :

- Cours théoriques et pratiques
- Supports pédagogiques écrits et visuels (diaporama type Powerpoint, vidéo, photocopiés...)
- Ateliers de travail en groupe (Mise en œuvre opérationnelle, projets communs Communication et Marketing...)
- Utilisation de logiciels étudiants et plateformes pédagogiques interactives (Pronote, Moodle...)
- Rencontres individuelles sur les études à caractère professionnel (suivi de Soutenance de projets)
- Conférences professionnelles
- Participation aux événementiels et salons
- Réunions pédagogiques hebdomadaires
- Suivi des élèves auprès des employeurs

Les modalités d'évaluation :

- **En cours de formation**

- o Evaluations écrites, pratiques et orales (élaboration de grilles d'évaluation)
- o Mise en situation type examen
- o Bilan de fin de formation

- **En fin de formation :** A la fin de la 2^e année du BTS, l'élève passe l'examen du BTS Métiers de l'Esthétique de la Cosmétique et de la Parfumerie (Diplôme d'Etat)

Règlement d'examen du Brevet de technicien supérieur Métiers de l'Esthétique de la Cosmétique et de la Parfumerie

Epreuves	Unités	Coefficient	Forme	Durée
E1- Langue vivante étrangère A	U 1	2	Ponctuelle orale	30min 15min
E2- Environnement professionnel Commune aux trois options	U 2	3	Ponctuelle écrite	3h
E3- Environnement scientifique et technologique Commune aux trois options	U3	4	Ponctuelle écrite	4h
E4- Epreuve professionnelle		(10)	Ponctuel pratique	6h
Sous- épreuve Techniques professionnelles Spécifique de chaque option	U 41	6	Ponctuel pratique	3h
Sous- épreuve Mise en œuvre opérationnelle Spécifique de chaque option	U 42	4	Ponctuel pratique	3h
E5- Conseil et expertise scientifiques et technologiques Spécifique de chaque option	U 5	4	Ponctuelle écrite	4h
E6- Soutenance du projet Commune aux options management et cosmétologie ; spécifique de l'option formation-marques	U 6	5	Ponctuelle orale	40min
E7- Epreuve facultative Langue vivante : LVE B	UF 1		Orale	20min